

● (1417)

A l'heure actuelle, notre position est la suivante: nous avons réitéré samedi au Conseil de sécurité notre accord de principe sur la participation du Canada à une force de maintien de la paix. Si nous ne pouvons aller plus loin que cela pour l'instant c'est que, premièrement, on ne nous a pas encore demandé de participer à une telle force et que, deuxièmement, il y a de nombreuses questions à régler au sujet de l'exécution du mandat.

Comme je l'ai dit au député de Prince-Albert vendredi, nous voulons être certains que les Canadiens qui participeraient à cette opération seront le plus en sécurité possible, dans les circonstances, et qu'ils pourront également mener à bien leur mandat. On discute actuellement de cette question au Conseil de sécurité des Nations Unies. La situation devrait être éclaircie au cours des prochaines vingt-quatre heures, ou à peu près. Nous serons alors mieux à même de décider si nous sommes en mesure d'accomplir la tâche qu'on pourrait nous confier.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Je tiens tout d'abord à exprimer mon regret de constater que le gouvernement refuse de collaborer, dans le respect des usages parlementaires et de discuter des affaires d'intérêt public soulevées à la Chambre. Le premier ministre a-t-il reçu des garanties raisonnables qu'Israël est prêt à accepter toutes les dispositions de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU?

M. Jamieson: Pour l'instant, monsieur l'Orateur, la réponse est non. C'est là l'une des raisons pour lesquelles nous ne sommes pas encore prêts à accepter formellement un mandat précis même si on nous demandait de le faire, ce qui, je le répète, n'est pas le cas. Tout au plus avons-nous pris connaissance de la déclaration qu'a faite le premier ministre Begin à son arrivée aux États-Unis ainsi que des garanties générales de collaboration qu'ont exprimées divers porte-parole d'Israël, quoique ceux-ci aient également beaucoup de réserves quant à l'efficacité d'une telle force.

Dans les circonstances, nous attendons donc, à l'instar d'autres pays membres du Conseil de sécurité, qu'Israël accepte sans équivoque le cessez-le-feu et soit prêt à se retirer immédiatement du Liban comme le demande le Conseil de sécurité de l'ONU.

M. Clark: J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre en tant que chef du gouvernement du Canada. Si le Canada recevait et acceptait une invitation de faire partie de la force de paix, serait-ce l'intention du gouvernement du Canada de recourir aux troupes canadiennes qui font actuellement partie des forces de paix de l'ONU? Le premier ministre pourrait-il nous dire, à titre de chef du gouvernement du Canada, si on pourrait le faire sans affaiblir de façon compromettante les forces postées sur les hauteurs du Golan?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il s'agit de l'une de nos forces actuellement postées dans cette région. La mission n'a pas encore été définie. Nous examinerons nos possibilités en fonction de la demande que pourra nous présenter l'ONU.

Questions orales

M. Clark: Monsieur l'Orateur, ma dernière question supplémentaire s'adresse au premier ministre à titre de chef du gouvernement. Compte tenu de sa réaction à cette résolution du Conseil de sécurité, le gouvernement du Canada envisage-t-il de proposer une quelconque échéance pour la participation du Canada et, dans l'affirmative, quelle serait cette échéance?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Jamieson: Je me permets de répondre à cette dernière astuce du chef de l'opposition que s'il permettait à certains de ses collègues de participer au débat, nous aurions peut-être de meilleures questions.

Des voix: Oh, oh!

M. Jamieson: Le délai proposé pour l'intervention est de six mois. C'est la date ou l'échéance fixée dans la résolution. Il existe toutefois une proposition antérieure, celle d'une intervention dans les deux semaines par les forces armées qui sont déjà en place, en particulier celles de la Suède et de l'Autriche, et peut-être de d'autres pays, qui interviendraient provisoirement de façon à préparer le terrain, pourrait-on dire, pour une armée plus nombreuse et plus permanente. On prévoit que cela demanderait deux semaines. C'est dans ce sens que certaines propositions ont été faites en vue d'un soutien logistique des troupes canadiennes déjà sur place au Moyen-Orient.

● (1422)

J'insiste encore une fois sur le fait qu'il est difficile de savoir exactement de quoi il retourne à cause de la quantité de propositions; c'est pourquoi il est impossible de dire maintenant en quoi consistera au juste la participation du Canada.

LE RISQUE DE HARCÈLEMENT PAR L'OLP DE LA FORCE DE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Si Israël retire ses troupes, quelles garanties pourrait-on obtenir de la part des troupes cantonnées au nord de la zone de désengagement? L'OLP n'est pas un groupement reconnu et le Liban semble incapable de garantir la paix dans cette région; il se pourrait donc très bien que les forces de paix soient harcelées et même attaquées par l'OLP ou ses alliés. Quelle garantie peut-on nous donner que les forces de la paix pourront prendre la situation en main?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, voilà la question la plus intelligente que l'on ait posée cet après-midi. Soit dit en passant, elle tourne totalement en dérision la motion qui a été présentée par le chef de l'opposition, avec l'appui du très honorable représentant de Prince-Albert.

Des voix: Bravo!

M. Jamieson: C'est précisément parce que ces questions sont restées sans réponse que nous hésitons à envoyer des troupes canadiennes, car elles pourraient y courir un très grave danger. C'est pourquoi les députés de ce côté-ci de la Chambre ne pouvaient accepter cette résolution; elle n'aurait pas dû être présentée par le chef de l'opposition et appuyée sous cette forme par le très honorable représentant de Prince-Albert.